

INDUSTRIE

Bévilard doit dire au revoir à Helios

L'entreprise de décolletage Helios déménagera finalement à Court. Sa demande de permis de construire dans la zone de Chaluet a été publiée hier. Valbirse perd donc l'un de ses gros employeurs, fort de 121 collaborateurs.

Ce n'était plus vraiment un secret pour personne à Valbirse. Les bruits couraient depuis un moment: depuis que l'entreprise Helios active dans le décolletage avait été rachetée par l'horloger neuchâtelois Sellita, on savait qu'elle nourrissait de pressantes envies de déménagement. Et surtout, des envies de déménagement hors de Valbirse. On ignorait par contre encore où exactement. La nouvelle est désormais officielle: l'entreprise quittera la commune pour s'en aller juste à côté, à Court. Dans la zone industrielle de Chaluet précisément. C'est la *Feuille officielle d'avis du district de Moutier* qui nous apprenait hier qu'une nouvelle usine y était prévue. La construction devrait être conséquente, si l'on en juge par le parking de deux étages et de 99 places qui y sera vraisemblablement adjoint.

«Pour nous il était important de rester dans la vallée, haut lieu des activités de décolletage ainsi que pour rester proche du lieu d'habitation de la majorité de nos employés», explique Sellita par cour-

rier électronique. «Concernant les locaux actuels, il n'était pas possible ni de les rénover ni de les transformer pour obtenir la même efficacité que ce que nous aurons avec notre nouvel écrin.»

Sans grande discussion

Du côté de la mairie de Valbirse, Jacques-Henri Jufer laisse entendre que le départ a très vite été acté après le rachat et sans grande discussion, malgré de bonnes volontés manifestes de la part de la commune. «Certains villageois nous ont reproché de ne pas avoir tout fait pour retenir l'entreprise... On a eu une entrevue avec M. Garcia (n.d.l.r. Miguel Garcia, le patron de Sellita). Il nous a expliqué que les locaux ne leur convenaient plus, qu'il voulait construire du neuf et qu'il cherchait un terrain d'une certaine grandeur. Mais on n'a rien pu lui soumettre qui lui convienne. On lui a proposé d'entamer un processus avec le canton pour éventuellement changer une parcelle d'affectation. Mais il n'était visiblement pas disposé à prendre du temps pour chercher une solution avec nous.» L'entreprise Sellita rétorque pour sa part que Valbirse lui aurait clairement fait comprendre qu'il n'y avait pas de terrain disponible pour accueillir son projet.

«Les personnes morales, vous savez...»

Le maire regrette bien évidemment de perdre un grand employeur et contributeur fiscal de

taille de sa commune. Cela dit, il apporte une certaine nuance à la nouvelle: «Les personnes morales en termes d'impôts, vous savez... Il faut surtout se réjouir que l'entreprise reste dans la région et que les employés puissent continuer d'habiter chez nous.»

Quelques kilomètres plus loin, son homologue de Court Nathalie Schranz se réjouit bien sûr de pouvoir accueillir un si gros poisson, et de voir perdurer la longue histoire du village dans le décolletage. «On est aussi content d'avoir pu vendre cette parcelle.» Cela faisait en effet un certain temps qu'elle peinait à trouver un acquéreur, comme l'explique le secrétaire communal Bastien Es-

chmann. «Elle était vraiment grande et cela faisait quelques bonnes années qu'on essayait de la vendre. Mais elle a tout de suite convenu à Helios qui avait besoin d'espace. L'endroit offre aussi l'avantage d'être près de la bretelle d'autoroute.»

Un autre déçu se nomme du reste Moutier, vers qui des démarches avaient également été entreprises. Sellita s'intéressait alors à un terrain «sur une ancienne décharge», dit-elle, ajoutant que cette dernière spécificité «compromettait la réalisation du projet». Les travaux commenceront dès qu'elle aura obtenu les autorisations.

ANTOINE MEMBREZ



L'entreprise Helios s'en ira à Court, où elle construira de nouveaux locaux.

PHOTO AME